



REGLEMENT LA FOULÉÉ TARNOSIENNE JEUDI 9 MAI 2024

EPREUVE : Course de 8 Km (né en 2007 et avant) cette épreuve est ouverte aux licenciés et non licenciés.

PARCOURS : Une boucle, 3/4 ville, 1/4 Forêt dans un parc.
Départ et arrivée : le Jeudi 9 mai 2024 Stade Vincent Mabillet – TARNOS Centre Ville / Départ 9h30

DOSSARDS : Pré-inscription en ligne sur Pays Basque organisation ou sur place le matin de la course à partir de 8h00.

RAVITAILLEMENT : Au milieu du parcours à 4 Km

Sécurité et circulation : Protection civile – commissaire de course, circuit fléché tous les Kms – Les engins motorisés ne son pas admis.

ASSURANCE : Les organisateurs ont souscrit un contrat d'assurance avec la SMACL Police n° 107605/M couvrant leur responsabilité civile, celle des participants et des tierces personnes. Les organisateurs rappellent aux concurrents l'intérêt qu'ils ont à souscrire une assurance personnelle, couvrant les dommages corporels auxquels leur pratique sportive peut les exposer.

CERTIFICAT MÉDICAL ET LICENCE : Chaque participant devra présenter **obligatoirement** :

- Une licence Athlé Compétition, Athlé Entreprise, Athlé runnings ou d'un Pass Running délivrés par la FFA, en cours de validité à la date de la manifestation.
- Ou une licence sportive, en cours de validité à la date de la manifestation délivrée par une fédération agréee, sur laquelle doit apparaître, par tous les moyens, la non contre-indiction à la pratique de l'Athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition,
- ou une licence délivrée part la FFCO, la FFPM,, en cours de validé,
- ou une licence délivrée par l'UNSS ou l'UGSEL, en cours de validité, et dans la mesure où l'engagement est valablement réalisé par l'établissement scolaire ou l'association sportive scolaire
- ou un certificat médical de non contre-indication à la pratique de l'Athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition, datant de moins d'un an à la date de la manifestation, ou sa photocopie.

L'organisateur conservera selon le cas la trace de la licence présentée (numéro et fédération de délivrance), l'originale ou la copie du certificat, pour la durée du délai de prescription (10 ans).

DROIT A L'IMAGE :

Les participants acceptent, sans limitation de durée, que leur image prise à l'occasion de cette manifestation soit utilisée dans les diverses communications attachées à l'épreuve.

ANNULATION :

En cas de force majeure, de catastrophe naturelle ou de toute autre circonstance mettant en danger la sécurité des concurrents, l'organisation se réserve le droit de modifier ou d'annuler l'épreuve. En cas d'annulation, l'organisation pourra être amenée à rembourser tout ou partie des frais d'engagement des concurrents.

LUTTE ANTI DOPAGE : Les participants s'engagent à respecter rigoureusement l'interdiction de dopage ainsi que les dispositions concernant les contrôles antidopage telles qu'elles résultent des lois et règlements en vigueur, notamment les articles L230-1 et suivant du code du sport.

RÉCOMPENSES : Coupes et trophées aux vainqueurs – récompenses à tous les participants

RENSEIGNEMENTS : Services animations sportives – Mairie de Tarnos -

Tel : 05 59 64 37 10

Mail : animationsportive@ville-tarnos.fr